



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 3 décembre 2024 — N° 170

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Bogemans (Iberville) fait une déclaration afin de saluer le rapprochement entre la Maison des jeunes d'Iberville et le Cercle de fermières Iberville.

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de souligner le 170^e anniversaire du collège Villa-Maria.

Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Cécile Marcouiller.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de souligner le cinquième anniversaire de l'Institut national pour l'équité, l'égalité et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration, dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées, afin de souligner le 15^e anniversaire du Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec.

3 décembre 2024

Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de la Fondation Institut de gériatrie de Montréal.

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 80^e anniversaire de Centraide Outaouais.

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des personnes handicapées.

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Fatou Diop.

Mme Blanchette Vézina (Rimouski) fait une déclaration afin de saluer le travail de l'organisme Moisson Rimouski-Neigette.

M. Bélanger (Orford) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'organisme Orford Musique.

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de rendre hommage aux élus municipaux de la circonscription de Brome-Missisquoi.

3 décembre 2024

À 13 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 06.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Dubé, ministre de la Santé, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 83 Loi favorisant l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 83.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 893 Loi sur le maintien de l'autonomie des personnes âgées

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 893.

3 décembre 2024

Mme la présidente communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 213 Loi concernant certains immeubles situés dans la Municipalité de Dixville

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 2117-20241203)

Mme Hébert (Saint-François) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 213, Loi concernant certains immeubles situés dans la Municipalité de Dixville.

La motion est adoptée.

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 213 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux et que le ministre de la Santé soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Mme la présidente dépose :

Le diagramme de l'Assemblée nationale, en date du 3 décembre 2024.

(Dépôt n° 2118-20241203)

3 décembre 2024

Dépôts de rapports de commissions

Mme Rizqy (Saint-Laurent), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 10 octobre 2024, a procédé à l'audition du Tribunal administratif du logement sur sa gestion administrative, sur ses engagements financiers et sur le rapport annuel du Protecteur du citoyen. Le rapport contient des observations, des conclusions et 4 recommandations.

(Dépôt n° 2119-20241203)

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), à titre de président, dépose :

Les rapports de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 3 décembre 2024, a entendu les intéressés et étudié en détail les projets de loi d'intérêt privé suivants :

Projet de loi n° 210, Loi concernant la Ville de Blainville. Le rapport contient un amendement au projet de loi;

(Dépôt n° 2120-20241203)

Projet de loi n° 209, Loi concernant la Ville de Terrebonne. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 2121-20241203)

Ces rapports sont adoptés.

Dépôts de pétitions

M. Ciccone (Marquette) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1902 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la reconnaissance de l'obésité comme étant une maladie chronique.

(Dépôt n° 2122-20241203)

3 décembre 2024

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

Mme la présidente informe l'Assemblée qu'elle a reçu, dans les délais prescrits, une demande d'intervention portant sur une violation de droit ou de privilège de M. Derraji, leader de l'opposition officielle.

Dans son avis, le leader de l'opposition officielle allègue que la ministre des Transports et de la Mobilité durable aurait commis un outrage au parlement en omettant de déposer, à l'Assemblée nationale, dans les délais impartis par la loi, le rapport annuel de gestion 2023 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

L'avis fait également mention de l'intention du leader de l'opposition officielle de présenter une motion en vertu des articles 315 et suivants du Règlement.

Mme la présidente prend la question en délibéré.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Lefebvre (Arthabaska), présente une motion concernant le projet de loi n° 796, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale d'Arthabaska par celui d'« Arthabaska-L'Érable »; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

3 décembre 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale affirme qu'aucun discours haineux n'est tolérable au Québec;

QU'elle déplore l'exception religieuse prévue aux alinéas 319(3)b) et 319(3.1)b) du Code criminel sur le discours haineux;

QU'elle déplore que cette exception religieuse offre un bouclier légal à des extrémistes radicaux pour encourager la haine et l'intolérance envers des groupes ethniques, religieux ou encore pour diffuser des messages racistes, misogynes ou homophobes;

QUE l'Assemblée nationale soutienne l'urgence d'abroger les alinéas 319(3)b) et 319(3.1)b) du Code criminel afin d'assurer la pleine application des protections légales contre les discours haineux à tous les citoyens du Québec et du Canada.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **361** en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Rizqy (Saint-Laurent), conjointement avec M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la proximité entre des centres de consommation de drogues supervisée et des écoles ou des installations offrant des services de garde éducatifs à l'enfance; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

3 décembre 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne avec fierté le rôle historique de Télé-Québec dans la production et la diffusion culturelle au Québec depuis sa création en 1968;

QU'elle reconnaisse l'expertise de Télé-Québec en matière de capsules pédagogiques et la valeur de ses productions;

QU'enfin, elle rappelle que Télé-Québec est indépendante dans ses choix de production de contenu.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **362** en annexe)

Pour : **102** Contre : **0** Abstention : **3**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lefebvre (Arthabaska), conjointement avec M. Skeete, ministre délégué à l'Économie, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale affirme qu'il est temps de réviser le mécanisme de contrôle, soit le timbre de droit, des bouteilles et canettes de bières instauré en 1971;

QU'elle reconnaisse que ce système d'une autre époque entraîne des irritants majeurs pour les restaurateurs, les hôteliers et propriétaires de bars et de microbrasseries du Québec, tant en matière de coûts, de main-d'œuvre, de temps, de logistique et de risque de poursuite;

3 décembre 2024

QU'elle reconnaisse que les microbrasseries jouent un rôle important dans le développement économique des régions et contribuent à exprimer notre créativité collective;

QU'elle reconnaisse que les microbrasseries doivent appliquer souvent à la main ces timbres sur chaque bouteille ou canette qui sont destinée à la vente;

QUE l'Assemblée nationale admette qu'il existe désormais des applications et des moyens technologiques, dont le module d'enregistrement des ventes (MEV), qui pourraient faciliter le contrôle et la traçabilité des alcools vendus notamment dans les bars, hôtels et restaurants;

QUE l'Assemblée nationale rappelle qu'elle a voté pour la suppression des timbres CSP en 2018 lors de l'adoption du projet de loi 170;

QU'elle souligne que cette mesure qui devait entrer en vigueur en juin 2020 a été reportée par le gouvernement actuel;

QU'enfin l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de revoir la possibilité d'éliminer lesdits timbres de droit CSP pour les microbrasseries et d'ainsi alléger le fardeau des producteurs et productrices tout en préservant une régulation moderne, technologique et efficace.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **363** en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

3 décembre 2024

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 211, Loi sur l'École Polytechnique de Montréal;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 79, Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux.

M. Benjamin, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant la question de la résilience des infrastructures municipales, de leur adaptation aux changements climatiques et de l'encadrement des sinistres comme les inondations;
- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séances de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant la situation du transport interurbain, et afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant le projet d'utilisation de la technologie de reconnaissance faciale par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant une demande visant à décréter un moratoire sur les coupes forestières à Saint-Zénon;

3 décembre 2024

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séances de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant la gestion et la transparence des données sur la performance du réseau de la santé, et afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant une demande visant l'automatisation des allocations financières aux familles d'accueil pour les enfants de la Direction de la protection de la jeunesse.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 74, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers, ainsi que les amendements transmis par M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne).

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont rejetés.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

Adoption

Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, propose que le projet de loi n° 61, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

3 décembre 2024

À 18 heures, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 heures, conformément à l'ordre adopté le 19 novembre 2024.

Les travaux reprennent à 19 heures.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, proposant que le projet de loi n° 61, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Lafrenière, ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit, propose que le projet de loi n° 32, Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné.

À 20 h 58, conformément à l'ordre adopté le 19 novembre 2024, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 4 décembre 2024, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

2580

3 décembre 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 361)

POUR - 106

Abou-Khalil (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Labrie (QS)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laforest (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
	Dubé (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
		(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Chapleau)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Groncin (CAQ)	Marissal (QS)	(Dubuc)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	
Chassin (IND)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)	
Cicccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)	
	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)	

3 décembre 2024

Sur la motion de M. Lefebvre (Arthabaska), conjointement avec M. Skeete, ministre délégué à l'Économie, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme) :

(Vote n° 363)

POUR - 105

Abou-Khalil (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Laforest (CAQ)	Prass (PLQ)
Arseneau (PQ)	Dionne (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lamothe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (IND)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ) (Chauveau)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Cadet (PLQ)	Grandmont (QS)	Mallette (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caire (CAQ)	Groncin (CAQ)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	Thouin (CAQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)	
Chassin (IND)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)	
Ciccone (PLQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Labrie (QS)	Poulet (CAQ)	
	Lachance (CAQ)		